

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VAL TERBI DU 15 MAI 2018 / N° 31

Président : M. Martin Clerc, président du Conseil général

Secrétaire : Mme Esther Steullet, secrétaire du Conseil général

Lieu : Centre communal de Vicques – 1^{er} étage

Monsieur **Martin Clerc**, souhaite la bienvenue aux conseillers communaux, aux conseillers généraux. Il salue les représentants de la presse et de la radio ainsi que les quelques personnes présentes du public.

La séance de ce soir a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 17 du 2 mai 2018
- par convocation à domicile
- par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Procès-verbal du Conseil général du 20 mars 2018
3. Questions orales et interventions déposées
4. Traitement de l'interpellation de M. Jean-Baptiste Maître intitulée « Vers un recyclage des briques à boisson au Tritout »
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 75'000.- pour la réfection de la desserte forestière « Chemin des Vions » (à couvrir par le fonds bourgeois de Vicques, sous déduction des subventions cantonales et fédérales)
6. Nomination d'un membre de la commission de l'école primaire Haut Val Terbi
7. Communications

Monsieur **Martin Clerc** demande s'il y a des propositions de modification à cet ordre du jour.

Comme il y n'a pas d'observation, l'ordre du jour est accepté tel que formulé.

1. Ouverture de la séance

Les scrutateurs comptent les personnes présentes à la séance.

Présents : CLERC Martin, CHAPPUIS Juliana, CHARMILLOT Boris, CHARMILLOT Jean-Luc, CHÉTELAT Clovis, CHÉTELAT Jean-Paul, CHÉTELAT Martial, CHEVRE Samuel, DARBELLAY Michel, DUPRE Nicolas, FRICHE Gabriel, LACHAT Eric, MAITRE Jean-Baptiste, MUNIER Alain, OBERLI David, RYSER Alain, RUDOLF Dominique (Mme), SCHALLER Eric, SCHALLER Louise, STEULET Laurent, VOISARD Damien, WOLFF Catherine

Excusé : LAMBERT Romain

Non-excusé :

22 conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.

Monsieur le maire est présent ainsi que les 6 conseillers communaux.

2. Procès-verbal du Conseil général du 20 mars 2018

Le procès-verbal a été envoyé à chacun et chacune. Monsieur le Président propose de ne pas en faire la lecture. Il n'y a pas d'avis contraire.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou modifications à apporter.

Comme il n'y a pas de remarque, Monsieur le Président déclare ainsi le procès-verbal accepté tacitement avec remerciements à son auteur.

3. Questions orales et interventions déposées

1. Demande d'information concernant le montant de Fr. 30'000.- d'indemnités versées à une ancienne employée communale

M. Jean-Luc Charmillot

➤ Réponse du Conseil communal par M. Michel Brahier, maire

Préambule :

- La protection de la sphère privée exige une grande précaution dans la divulgation des informations sur la place publique.
- Au nom du Conseil communal, je remercie l'auteur de cette intervention, le Conseiller général J.-Luc Charmillot, de nous avoir transmis sa question en amont, ce qui nous a permis de préparer une réponse répondant aux normes exigées en matière de protection des personnes.
- L'article de presse paru dans le Quotidien jurassien est erroné et ne respecte pas le déroulement de la séance du Tribunal, puisque le traitement de la négociation des indemnités s'est déroulé à huis-clos, donc sans la présence du journaliste. De plus, ce dernier a qualifié ce licenciement « d'abusif » alors qu'en réalité, il s'agit bien d'un licenciement normal.
- A ce stade, il faut aussi savoir que dans une procédure de licenciement, il est tout à fait courant que des indemnités soient octroyées.
- Notre commune s'est dotée du nouveau Règlement sur le statut du personnel il y a une année et demie et ce document s'inspire de celui du canton qui est très contraignant en matière de procédure de licenciement.

Les faits :

- En date du 07 juin 2017, le Conseil communal a résilié le contrat de travail de cette employée, avec effet au 30 septembre 2017.
- La partie recourant a contesté ce licenciement et a sollicité, entre autres termes, qu'il soit statué sur le paiement d'une indemnité de licenciement.
- Anticipant cette probabilité, le Conseil communal n'a pas repourvu ce poste immédiatement, lui préférant un emploi à durée déterminée, ce qui a eu pour conséquence d'un effet neutre sur le plan financier.

Je vous remercie de votre attention

✓ M. Jean-Luc Charmillot est satisfait.

2. Site Web – mise à jour

Monsieur Eric Schaller, conseiller général

Cher Président, Monsieur le maire, chers membres de l'exécutif, chers collègues du Conseil général,

Comme vous le savez nous vivons à l'heure de l'information numérique instantanée, du digital, du connecté, et du big data....

Les sites web sont devenus des sources d'informations incontournables et des canaux de renseignements privilégiés. Ils sont aussi interprétés (à tort ou à raison) comme des miroirs reflétant le dynamisme de l'organisme, l'entreprise ou la collectivité à laquelle ils appartiennent.

En ce qui concerne le site de notre commune, le site est une des seules sources d'information pour le citoyen (excepté la brochure Val Terbi info) reflétant les activités et décisions.

Il est incontestable que certains citoyens, jeunes ou moins jeunes, le consultent régulièrement.

Le site Web est accueillant et son contenu suffisant à mon sens.

J'ai toutefois constaté ces derniers mois un retard considérable dans la mise à jour du site, notamment lié à l'agrandissement de la commune il y a 5 mois.

Dès lors, ma question est la suivante :

« Ce retard a-t-il été constaté par l'exécutif ? Des mesures seront-elles prises pour le rattraper et réduire les intervalles de mises à jour à l'avenir ? ».

Je remercie d'avance l'exécutif pour sa réponse.

➤ Réponse du Conseil communal par Monsieur Michel Brahier, maire

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal est sensible aux remarques de Monsieur le Conseiller général Eric Schaller. A terme, le développement de la cyberadministration apportera une contribution précieuse à la modernisation de l'administration. Ainsi toutes les prestations fournies par voie électronique présentent un rapport coût-utilité particulièrement favorable aussi bien pour le citoyen que pour les employés communaux.

Pour pouvoir fournir certaines prestations prioritaires par voie électronique, il importe de mettre à disposition des prérequis. Ces prérequis concernent en général simultanément des aspects organisationnels, juridiques, techniques ou de normalisation. Pour y parvenir, des améliorations techniques doivent être réalisées en partenariat avec Artionet qui a développé le site.

L'actualisation du site n'est pas un travail simple dans la mesure où les informations ne parviennent pas ou plus automatiquement à l'administration. Il revient donc à l'administration de partir à la recherche d'informations pour alimenter le site, comme le ferait un « journaliste ». L'interface graphique et les différents menus doivent par ailleurs être améliorés afin de faciliter la recherche d'informations et la lisibilité pour les internautes.

En outre, l'arrivée de Corban nécessite de reprendre l'intégralité du site, soit quasi toutes les pages, afin d'inclure toutes les spécificités de l'ancienne commune, comme l'historique, les photographies, les sociétés locales, les terrains à bâtir et j'en passe.

Enfin, tout changement, comme par exemple une fusion, engendre pendant plusieurs mois un travail considérable pour une administration. En plus de traiter les dossiers ouverts de la commune que vous connaissez, elle doit aussi intégrer une foule de paramètres propres à une fusion, autant en matière financière qu'administrative.

En conclusion, le Conseil communal est sensible à l'importance d'un site internet bien fourni et mis à jour régulièrement et veillera à ce que le travail soit réalisé dans un délai convenable.

✓ **Monsieur Eric Schaller est satisfait**

3 et 7. A Vermes, contrairement à Vicques, Montsevelier et Corban, le ramassage des déchets encombrants ne se fait pas durant l'année.

Nous devons partir sur le Tritout qui refuse des chargements regroupés. Pourquoi cette différence de traitement ? Afin d'obtenir une solution à ce problème, une pétition établie par Monsieur James Fleury a circulé au village et a été signée par de nombreux citoyens

Monsieur Alain Ryser, conseiller général

Madame Catherine Wolff, conseillère générale

➤ *Réponse du Conseil communal par Monsieur Claude-Alain Chapatte, conseiller communal*

La situation actuelle qui n'inclus pas Vermes dans les tournées de ramassage a une origine historique. En effet, avant la fusion Vermes avait supprimé les tournées suite à son adhésion au Tritout. D'autres particularités subsistent encore, comme un prix de l'eau propre non unifié.

Cependant, petit à petit le CC travaille afin que la commune soit aussi équitable que possible sur tout le territoire. Cette problématique d'absence de tournée de ramassage d'encombrants était déjà parvenue à nos oreilles. Le groupe de travail interne du Conseil communal a déjà commencé de travailler ce sujet.

A ce stade, je peux annoncer que le CC a pour objectif de mettre en place une solution équitable pour 2019. Cette solution inclura Vermes. Dans l'immédiat, nous devons encore affiner la nouvelle solution avec notre prestataire de service et évaluer le bon nombre de tournées par année, sachant que le tonnage récolté est bas et baisse encore. Ce soir, je peux vous rassurer, en ce sens que pour l'année 2019, les revendications de la pétition seront satisfaites.

Cette réponse étant nettement moins délicate que celle de Michel, je n'attends pas forcément de retour, mais je reste ouvert à vos suggestions par mail ou mardi en séance si c'est un simple détail.

- ✓ **Monsieur Alain Ryser est satisfait**
- ✓ **Madame Catherine Wolff est satisfaite**

4. Comment le Conseil communal prévoit le traitement des nouveaux règlements à venir et s'il ne juge pas utile de faire nommer une commission spéciale du Conseil général pour les examiner, éventuellement les établir pour ce qui concerne le règlement du CG ?

Monsieur Jean-Baptiste Maitre

Révision des règlements communaux et implication du Conseil général

On le sait la fusion avec Corban implique de revoir nombre de nos règlements communaux, en commençant par le plus important, le ROAC, règlement d'organisation et d'administration communal. Nous avons pu entendre sur les ondes Monsieur le maire annoncer que celui-ci serait tantôt prêt à nous être soumis.

Comment le Conseil communal envisage-t-il d'impliquer le Conseil général dans l'examen et la discussion de ce règlement et des autres à venir. Ne pense-t-il pas nécessaire de proposer la création d'une commission spéciale qui pourrait en amont examiner ces textes et faire d'éventuelles propositions d'amendements ? Cette commission pourrait également se pencher sur la révision du règlement du Conseil général.

Il serait regrettable que notre législatif ne soit au final qu'une chambre d'enregistrement, devant en une séance examiner et approuver de tels règlements.

Merci de votre réponse.

➤ Réponse du Conseil communal par Monsieur Michel Brahier

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

« Le Conseil communal a établi un calendrier pour s'assurer que les règlements ayant une incidence sur l'unification des taxes communales soient adoptés pour la fin de l'année.

Auparavant, il s'agira que le Règlement d'organisation et d'administration soit validé par le peuple. Pour cela, nous prévoyons deux lectures par le Conseil général – 26 juin et 18 septembre – puis une information à la population et enfin le vote agendé au 28 octobre.

Si ce timing peut être respecté, il sera demandé au Bureau du Conseil général d'activer la date de réserve pour une séance du Conseil général prévue le 20 novembre pour les règlements concernés par l'unification des taxes, comme celles des chiens, des digues, les cimetières, les déchets.

Comme les règlements actuels sont récents, il s'agira avant tout d'un toilettage pour y intégrer Corban et s'assurer qu'ils correspondent à l'évolution de la législation cantonale en vigueur, voire fédérale pour certaines dispositions.

Par contre, pour la mise à jour du Règlement du Conseil général, il pourrait être utile de désigner des Conseillers généraux en appui au Conseil communal pour la préparation du document, sans pour autant se lier par la constitution d'une Commission spéciale.

Enfin, ultérieurement, il s'agira aussi d'établir les règlements au regard de la LGEaux.

✓ **Monsieur Jean-Baptiste Maître est satisfait**

- **Le Président, Monsieur Martin Clerc**, demande si 2 ou 3 personnes seraient intéressées à se joindre au groupe de travail relatif à la révision des règlements communaux.

Il remercie les intéressés de s'annoncer au Président.

5. Lors de la construction de la nouvelle halle de Montsevelier, une proposition a été faite à la population pour participer financièrement à l'équipement sportif et culturel. Cette participation donnant droit à l'inscription des noms des donateurs sur les baies vitrées du foyer de la halle.

Question : où en est-on avec la pose de ces noms?

Monsieur Jean-Paul Chételat, conseiller général

➤ Réponse du Conseil communal par M. Pierre Lovis

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

Voici bientôt une année que la halle de gymnastique de Montsevelier a été inaugurée.

Pour apporter une aide financière, un soutien avait été proposé à la population et aux entreprises, de participer en versant un montant et suite à cela leurs noms seraient affichés sur les vitres du hall d'entrée.

La mise en œuvre de ce travail revenait à Pascal Burri architecte qui lui-même s'est proposé de mener à bien et bénévolement les démarches et le suivi de ce dossier.

Nous devons lui fournir la liste de noms définitive. Cette liste lui a été transmise la 1ère fois le 24 mai 2017, puis encore une fois à la fin de l'année 2017. Le 22 mars 2018 j'ai relancé notre prestataire qui m'a répondu le lendemain qu'il avait ça sur la pile de son bureau et qu'il devait faire quelques vérifications.

Le 10 mai 2018, j'ai repris contact avec l'architecte pour avoir des nouvelles.

M. Burri nous a renvoyé la liste pour validation et, dès que celle-ci sera avalisée par le Conseil communal, il donnera le feu vert pour l'impression et s'en suivra la pose sur les vitres du hall de la halle de gym.

M. Burri reconnaît que ce dossier a un peu trainé chez lui, Il remercie donc tous les donateurs pour leur patience et leur compréhension.

Les noms des donateurs devraient en principe, être posés ces prochaines semaines et je ferai tout mon possible pour que cela suive.

Merci pour votre attention.

✓ **Monsieur Jean-Paul Chételat est satisfait**

6. Des rues et trottoirs sans trous

Monsieur Gabriel Friche, conseiller général

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs,

Certaines rues ou portion de rues de Vicques ont été rénovées et nous remercions le Conseil communal pour avoir décidé ces investissements.

Par contre, les portions restantes, par exemple à la Route de Rochefort souffrent. La couche de roulement se dégrade, des trous se forment et l'eau s'infiltré. Il en est de même pour certaines portions de trottoir.

La sécurité des cyclistes et des piétons, personnes âgées, personnes à mobilité réduite en pâti.

Par le passé, des actions ponctuelles et efficaces étaient réalisées par colmatage et gravillonnage. Cela ne coutait pas cher et permettait de maintenir les infrastructures en état.

D'où ma question : qu'est-ce que la commune compte-t-elle entreprendre pour remédier à cette dégradation ?

➤ *Réponse du Conseil communal par Monsieur Yvan Burri*

Monsieur le conseiller vous m'interpellez sur quelque chose qui me tient à cœur. Après les gros investissements pour des projets de prestige il est en effet temps de penser à l'état de nos rues.

Dès l'entrée en fonction de la première fusion nous avons reçus des offres pour un état des lieux des rues communales et un tableau des coûts d'entretien et d'investissements pour maintenir, et en améliorer l'état.

Les restrictions budgétaires et les impératifs issus de décisions antérieures nous ont obligés à reporter ces dépenses...

Le Conseil communal a chargé la commission des travaux publiques de faire un inventaire de la situation, d'en évaluer les mesures et les réfections nécessaires. Ce travail est en cours et est près d'être finalisé. Il n'aura pas la valeur d'un rapport technique fait par un bureau spécialisé mais pointera les priorités. Pour le moment, le colmatage et l'élimination des trous se fait au cas par cas par la voirie.

Monsieur le conseiller général, le Conseil communal est au courant des retards pris pour cet entretien, des choix dans les investissements ont été faits pour ne pas augmenter démesurément la pression fiscale et les rues n'ont pas été prioritaires.

Le Conseil communal, conscient de cette problématique, veillera à en tenir compte dans le plan financier à venir afin d'améliorer la situation.

Merci de votre écoute.

✓ **Monsieur Gabriel Friche est satisfait**

8. A ce jour, Vermes ne possède toujours pas de panneaux indicateurs de nom de rue contrairement à pratiquement toutes les localités du Jura, pourquoi ?

Cet état de faits pénalise les habitants notamment lors de livraison à domicile, de visite, etc.

Cette lacune peut-elle être comblée à terme ?

Madame Catherine Wolff, conseillère générale

➤ Réponse du Conseil communal par M. Christophe Fleury

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La question écrite de Mme Wolff est pertinente. Au niveau légal, il convient de relever que l'ordonnance fédérale sur les noms géographiques comprend, notamment, l'article 25 qui précise que toutes les rues des localités et autres agglomérations habitées sont pourvues d'un nom.

La dénomination des rues est une tâche qui appartient bien aux communes. En effet, l'article 17 de la loi cantonale sur la construction et l'entretien des routes stipule que :

Les communes donnent une appellation aux rues et effectuent la numérotation des immeubles sous réserve de celle faite par l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière.

Selon les renseignements obtenus, le Conseil communal de l'ancienne commune de Vermes a, en son temps, baptisé les rues du village. Un plan existe, mais l'exécutif de l'époque n'a pas jugé utile de poser des panneaux indicateurs. Il est vrai que depuis, la situation a évolué ; les visites et autres livraisons à domicile sont devenues plus fréquentes.

Fort de ce constat, le Conseil communal se doit de remédier à cette lacune. Il va analyser cette problématique en reprenant les dénominations retenues à l'époque.

Toutefois, la désignation des rues devrait être complétée par une nouvelle numérotation des bâtiments. En effet, la numérotation actuelle rend la localisation des maisons et autres bâtisses très difficile, en particulier pour les services d'urgence ainsi que pour la distribution du courrier. Cette numérotation ne répond pas du tout à la systématique en vigueur dans la majorité des communes suisses (numérotation des bâtiments par rues, nombres impairs à gauche, nombres pairs à droite).

Les bâtiments sont numérotés à Vermes selon un schéma très particulier : le bâtiment portant le numéro le plus élevé étant le plus récent, sans aucune corrélation avec la rue. De plus les nos sont souvent accompagnés d'une lettre (ex. *Grand Clos 35E et/ou 35F, Grand Clos 157, 157A, 157B, Sur le Clos 156*).

Il faut savoir que si l'on veut procéder à une nouvelle numérotation, cela implique un changement d'adresse pour beaucoup de citoyens de Vermes et un important travail administratif car il faudra modifier complètement les adresses pour le registre des habitants, celui des impôts, le registre fédéral des logements, celui de l'ECA, du registre foncier ...

Ce travail devra être fait un jour ou l'autre. Il a un coût qu'il s'agira également d'évaluer.

Vu le système de numérotation actuel, la seule pose de panneaux indicateurs de rues ne résoudra pas totalement la problématique rencontrée aujourd'hui.

En conclusion, la question posée soulève un problème assez complexe que le Conseil communal va analyser plus en détail notamment avec l'ECA tout en intégrant cette réflexion dans le cadre des travaux en cours (révision du plan d'aménagement local, plans spéciaux, etc...) et des forces de travail à disposition.

Je vous remercie de votre attention.

✓ **Madame Catherine Wolff est satisfaite**

9. Décharge sauvage

Monsieur Clovis Chételat

Monsieur le Président, Monsieur le Maire, chères conseillères et chers conseillers,

Cette décharge sauvage est située à la sortie de Vicques, direction le Val-Terbi, sur le site de l'ancienne scierie Lambert, à la sortie à droite, près du transformateur FMB. Cette décharge est à quelques mètres de la rivière « La Scheulte ».

Selon les photos jointes, on y trouve des pneus, des frigos, congélateurs, vieilles voitures, camping-cars etc... tous ces déchets à l'air libre et sans bac de récupération étanche.

Mes questions :

- cette décharge est-elle légale ?
- le risque de pollution est-il maîtrisé ?
- que fait la commune ?

Je vous remercie de votre réponse.

➤ Réponse du Conseil communal par Monsieur Michel Brahier

- La décharge est légale et est répertoriée par l'Office de l'environnement par une entreprise de déconstruction agréée avec autorisation dans un périmètre défini.
- Une place spécifique de rétention pour récupérer l'huile est aménagée.
- La commune doit s'assurer que d'autres entreprises ne viennent pas déposer illicitement des matériaux.

✓ **Monsieur Clovis Chételat est partiellement satisfait au vue des déchets constatés !**

Dépôt d'une interpellation intitulée "Quel avenir pour notre déchetterie le Tritout ? »

Monsieur **Clovis Chételat, Groupe Val Terbi Ensemble**, a déposé ce soir une interpellation intitulée « Quel avenir pour notre déchetterie le Tritout ? »

Celle-ci sera traitée selon les directives des articles 30 et 31 du règlement du Conseil général de la Commune mixte de Val Terbi.

Contenu de l'interpellation

http://www.val-terbi.ch/Htdocs/Files/v/7922.pdf/Conseil-general/Interventions/SKM_C25818052816530.pdf

4. Traitement de l'interpellation de M. Jean-Baptiste Maitre intitulée « Vers un recyclage des briques à boisson au Tritout

Monsieur le Président informe que tous les conseillers ont reçu la question écrite de M. Jean-Baptiste Maitre et la réponse du Conseil communal, il demande l'appréciation du conseiller général, M. Jean-Baptiste Maitre.

Auteur: M. Jean-Baptiste Maitre, conseiller général

(Contenu de l'interpellation)

Mesdames, Messieurs,

Je ne vais pas être bien long dans le développement de mon interpellation, relativement claire dans son texte écrit, préférant laisser de la place au débat par la suite.

L'idée de cette intervention m'est venue en tombant sur un reportage de l'émission de la RTS Nouvo qui présentait cette nouvelle filière de recyclage. J'ai vu également qu'une proposition semblable avait fait l'objet d'un postulat accepté au Conseil de ville de Porrentruy.

Celles et ceux qui auront eu la curiosité de se rendre sur le site de l'association, créée par les producteurs en vue du recyclage des briques à boissons, auront pu mesurer le potentiel de cette filière. Quelques éléments à citer :

- La brique à boisson est le troisième emballage de boissons en Suisse (700 millions d'unités par an, 20 000 tonnes).
- Le recyclage des briques à boisson dans toute la Suisse permet d'économiser, chaque année, une quantité de bois équivalant à une surface de 11 000 terrains de football.
- Aujourd'hui, il existe déjà plus de [200 points de collecte](#), créés sur la base du volontariat.

- Selon une étude, le recyclage des briques à boisson répond à une demande des consommateurs, puisque neuf sur dix les recycleraient si elles en avaient l'opportunité.
- La collecte peut aussi être réalisée de manière commune avec les bouteilles plastiques.

Surtout, la récolte et le recyclage des briques à boisson entrent tout à fait dans la philosophie originelle du Tritout. Le Tritout se voulait, et j'espère qu'il se veut toujours, en une forme de supermarché des déchets où nos concitoyens peuvent apporter tous les déchets pour lesquels il existe une solution de recyclage ou de revalorisation. Il semble qu'avec le temps cela ait un peu changé mais nous y reviendrons ultérieurement suite à l'interpellation déposée ce jour par notre collègue Clovis Chételat.

Dans l'idéal, tout ce qui peut et doit être recyclé devrait pouvoir être amené au Tritout et tout le reste, destiné à l'incinération, devrait finir dans nos sacs poubelles taxés.

En accueillant cette nouvelle filière de récolte et de recyclage des briques à boisson, le Tritout ne ferait donc que poursuivre la mission qui lui est confiée.

Je suis donc curieux d'entendre les réponses du Conseil communal.

Merci de votre attention.

➤ Réponse du Conseil communal par Monsieur Claude-Alain Chapatte

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Proposition de réponse du Conseil communal, élaborée avec l'aide de Catherine et Michel :

L'interpellation a retenu toute l'attention du Conseil communal qui s'investit en continu dans la bonne gestion du Tritout.

En particulier, Michel Brahier a effectué des démarches auprès du SEOD, le groupe de travail Tritout du Conseil communal s'est réuni puis le Conseil communal a décidé d'y répondre de la manière suivante :

- Tout d'abord un correctif sur le fait que le Tritout n'a pas de soucis particuliers avec l'élimination du plastique surtout depuis que nos plastiques sont éliminés dans le cadre de la filière officielle du SEOD grâce aux démarches entreprises par Michel. Le coût d'élimination est d'environ 7 francs par habitant ce qui est peu par rapport aux sacs économisés !!!
- Si on remplace la reprise des plastiques mélangés par celle des briques à boisson, il ne sera plus possible d'amener les plastiques qui ne sont pas des briques à boisson au Tritout
- Donc, idéalement, pour ne pas diminuer les prestations il faudrait collecter les 2... Pour Val Terbi cela permettrait uniquement de prendre les briques à boisson en plus puisque nous récoltons déjà les briques plastique
- Le gain de place serait limité
- Le CC juge tout de même pertinent d'étudier plus en détail cette filière
- Afin de limiter le travail du bureau, mais surtout afin de respecter la zone de récolte du SEOD, nous avons demandé au SEOD d'étudier cette reprise des briques à boisson. Grâce à l'implication directe de Michel, une commission du SEOD va donc étudier ce sujet.
- En fonction de retours que nous aurons, le CC décidera de la suite à donner à cette interpellation et en tiendra le CG informé
- Le CC est conscient que ce processus demandera du temps, mais cette manière d'agir nous semble la plus raisonnable. En effet, le passé, nous a appris qu'il est parfois difficile de faire cavalier seul dans la gestion de déchets. De plus, nous travaillons avec un prestataire aux objectifs sociaux et nous voulons éviter d'imposer de nouveaux changements au Tritout sans les avoir étudiés en profondeur au préalable.

- Finalement, le Conseil communal répond positivement à la demande d'étude, mais la fera par le biais du SEOD

Monsieur le Président ouvre une discussion. Personne ne prend la parole.

- **Monsieur Jean-Baptiste Maitre est satisfait et demande de se rapprocher de Porrentruy pour les démarches.**

Il est relevé que Porrentruy dépend du SIDP (Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy).

5. Discuter et voter un crédit de Fr. 75'000.- pour la réfection de la desserte forestière « Chemin des Vions » (à couvrir par le fonds bourgeois de Vicques, sous déduction des subventions cantonales et fédérales)

Entrée en matière: M. Michel Brahier, maire

Lors de la séance du Conseil général du 12 décembre 2017, ce projet de réfection de desserte avait été refusé au vu des incohérences constatées dans la présentation de ce dossier. Il était fait mention, notamment, qu'une entreprise sise en dehors de notre commune, se verrait attribuer les travaux sur la base d'une offre extrêmement basse, alors qu'à ce stade de la procédure, il est uniquement question du vote du crédit.

Dans le cadre du vote du budget 2018, Monsieur le Conseiller général Gabriel Friche souhaitait pour des questions de sécurité que cette desserte soit réaménagée rapidement. Comme le délai pour l'octroi de cette subvention court jusqu'à la fin de cette année, le Conseil communal a souhaité que cet objet soit soumis au Conseil général sans tarder.

Par rapport à la première mouture, cet avant-projet a été affiné et légèrement retouché afin de tenir compte, entre autres, à une stabilisation du sous-sol sur une distance de 300 mètres. Malgré ces travaux supplémentaires et grâce à un affinement des coûts à l'unité, le devis est abaissé de CHF 10'600.- pour s'établir à CHF 75'000.-. Quant au taux de subvention, il s'élève à 56% des coûts effectifs et le solde sera financé via les fonds bourgeois.

Enfin, je rappelle que l'assemblée bourgeoise et le Conseil communal ont préavisé favorablement cet objet.

Michel Brahier

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Monsieur le Président donne la parole à **M. Luc Roueche**, garde forestier de triage

Débat de fond: M. Luc Roueche, garde forestier de triage

Contexte

Présentation du diaporama électronique.



1 Description générale et plan de situation (1: 25'000)

Plan de situation (carte topographique)

Description par secteur

Secteur 1

Lieu: Pré Dernière Montagne
Div: 12, 13, 14 et 32
Surface desservie : 70 ha
Exploitation prévue : 450 m³ par année

Secteur 2

Lieu:
Div:
Surface desservie : ha
Exploitation prévue : m³ par année

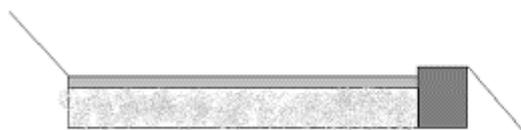
Total

Surface desservie : 70 ha
Exploitation prévue : 450 m³ par année

Type de travaux à effectuer

• Profil en travers chemin

- Surface groise avec renvoi d'eau tous les 50m
- Longueur totale 1'350m' à stabiliser 300m'
- dévers aval 4%
- Couche d'usure 5 à 10cm portante 40cm
- Largeur du chemin 3.20m
- Banquette 50cm



• Profil en travers piste

- Réouverture piste existante
- Longueur totale 300m'
- Surface avec terrain naturel
- Dévers amont 3%



Objectifs de réfection:

- Sécurisation du chemin (largeur et solidité)
- Optimiser l'exploitation forestière (câble grue)
- Accès aux pâturages (Pré derrière et Rétemberg)
- Passage AJTP
- Balisage cyclable

Coûts et financements:

- Estimation des coûts selon forfaits 74'840.— (englobant gestion et concept de desserte et préparation de chantier coupe)
- Taux de subventionnement 56% des frais effectifs
- Participation communale (solde) pris dans les fonds forestiers

Monsieur le président ouvre une discussion.

Monsieur Gabriel Friche : demande quelle est la différence entre les fonds forestiers ou les fonds bourgeois

- Les fonds forestiers ou fonds bourgeois sont propriétés de la bourgeoisie

Monsieur Alain Ryser : sur le document présenté, la banquette est plus haute que la bande de roulement et l'eau va tout raviné.

- Selon M. Roueche, sur le document, cela reste schématisé, en réalité, la banquette est située à la même hauteur.

La parole n'étant plus demandé, **Monsieur le Président** soumet à votation le crédit de 75'000 francs destiné à la réfection du chemin des Vions, telle que présentée par le Conseil communal.

- **Votation** : le Conseil général accepte à l'unanimité le crédit de 75'000 francs sous déduction des subventions cantonales et fédérales, destiné à la réfection du chemin des Vions.

6. Nomination d'un membre de la commission de l'école primaire Haut Val Terbi

Lors de sa séance du 30 janvier 2018, le Conseil général a procédé à la nomination de deux membres à la commission d'école primaire du Haut Val Terbi.

Afin de compléter la représentation de la Commune à cette commission, dans d'attente de la révision des statuts de ce cercle scolaire, la nomination d'un 3^e membre est requise.

La candidature de Madame Michelle Lachat de Corban est proposée.

Préavis du Conseil communal

Le Conseil communal donne un préavis favorable à la nomination de Mme Michelle Lachat en qualité de membre de la commission d'école du Haut Val Terbi.

Monsieur le président ouvre une discussion. La parole n'est pas demandée.

- **Votation** : le Conseil général accepte à l'unanimité la candidature de Madame Michelle Lachat de Corban.

CONSEIL COMMUNAL

1. Halle de Montsevelier – Lignum Jura – certification du bois.

Monsieur Pierre Lovis, conseiller communal

Dans le cadre de la construction de la nouvelle halle de gymnastique de Montsevelier, la commune de Val Terbi a reçu une attestation de Lignum Jura avec certification sur l'utilisation du bois à raison de 82% pour l'ossature de la halle de gymnastique de Montsevelier.

2. Syndicat des pâturages

Monsieur Michel Brahier, maire

Dans la convention de fusion, un article se rapportant à l'affermage de pâturages précise que les exploitants agricoles continueront de bénéficier d'un droit préférentiel dans la répartition des terres de leur ancienne commune. Il y est également stipulé que le mode de répartition dépendra de l'évolution des besoins du milieu de l'agriculture et du nombre d'exploitations agricoles.

A Montsevelier, la Bourgeoisie est propriétaire de deux pâturages et la Commission s'occupe de la gestion, notamment de la répartition du bétail, de l'entretien des clôtures, etc. Quant à l'administration communale, elle est en charge de la partie financière et l'établissement d'un décompte respectant l'Ordonnance fédérale sur les paiements directs.

Pour mémoire, des paiements directs sont octroyés pour ce genre de prestations sachant que ces contributions d'estivage visent à encourager l'exploitation et l'entretien de ces surfaces. Dans cet exercice comptable, la commune doit reverser au moins 80% de ces montants aux détenteurs de bétail.

Sous l'impulsion de la Chambre d'Agriculture, la commune, avec l'appui de la Bourgeoisie, a consulté les agriculteurs pour leur proposer une location de ces pâturages comme cela se pratique déjà dans d'autres communes.

Au vu de l'intérêt manifesté, ce groupe d'agriculteurs a chargé Monsieur Claude-Alain Baume de la FRI de conduire ce projet afin d'estimer le montant du fermage, de préparer un contrat de bail ainsi que les statuts du syndicat pour ce printemps.

Dans les faits, la mise en place d'une telle structure a pour avantage de décharger notre administration de tâches récurrentes, tout en permettant aux autorités de bénéficier d'une visibilité à long terme des flux financiers. Dans le contrat de bail liant le Syndicat et la commune, il est stipulé que le produit sera affecté, entre autres, aux grosses réparations des bâtiments.

Quant aux agriculteurs, ils se chargeront des clôtures, des fontaines et de l'entretien courant des loges. Ils se chargeront de la gestion des pâturages de façon indépendante et s'occuperont d'une juste répartition des coûts résiduels entre eux.

La Commission bourgeoise a préavisé favorablement la création d'une structure collective privée et le Conseil communal a approuvé dans sa séance du 17 avril dernier le contrat de bail à ferme.

L'ancienne appellation Syndicat des pâturages devient **Syndicat d'exploitation pastorale** !

Je vous remercie de votre attention.

- M. Jean-Luc Charmillot, conseiller général, tient à relever que l'appellation « pastorale » l'interpelle quelque peu !

3. Acquisition d'une balayeuse d'occasion pour la voirie pour Fr. 29'000.-

Monsieur Yvan Burri, conseiller communal

Une offre de la maison AEBI pour l'achat d'une balayeuse de rues d'occasion nous a été faite fin mars. Notre balayeuse est en fin de vie et demande un art du bricolage pour lui demander de tourner encore assez longtemps pour finir de balayer un village. Le personnel est en constant éveil de la défaillance ultime vu que les pièces de rechanges ne sont plus livrables.

Des contacts ont été pris avec les villages voisins qui ont une balayeuse en commun dont Vicques, à l'époque, n'avait pas voulu participer à l'achat. L'entrée en matière était positive mais, il nous a clairement été signifié que nous serons les derniers à en profiter lors des nettoyages avant les fêtes du calendrier, là où tout le monde aimerait le faire en même temps. D'autre part avec 4 villages à faire nous avons la taille pour avoir la nôtre.

La proposition portait sur une balayeuse AEBI 2500 d'occasion de l'année 2002 avec 9'500 heures au compteur. Elle était en service à Crissier. Le vendeur la proposait prête à l'emploi, révisée, contrôlée et expertisée. J'ai demandé à notre voyer chef d'aller la voir et le l'évaluer. Tout le monde connaît les compétences en mécanique de M Chappuis aussi je me suis fié à son jugement. Il a pu la voir avant son nettoyage et a pu détecter des éventuelles fuites ou autres défauts. Il l'a trouvée en bon état et bien entretenue et a pensé qu'elle pourrait remplacer la petite balayeuse brinquebalante dont la voirie dispose actuellement.

Présentée comme compact et puissante pour les petites rues et trottoir elle est dotée d'un système breveté d'élimination des émissions de poussières fines. Pour le balayage trois brosses rotatives se chargent du travail. Elle est aussi équipée d'un suppresseur d'eau pour le nettoyage au jet.

Une balayeuse neuve de ce type coûte env. 150'000.- La balayeuse nous été proposée au prix de Fr 29'618.- clim comprise et si le vendeur n'a pas accepté de remise de prix vu la facilité qu'ils ont de vendre ces occasions, nous avons pu faire changer la courroie de distribution. Le Conseil communal a donc accepté cette dépense hors budget étant bien conscient du besoin d'un véhicule plus efficace que celle d'aujourd'hui. Elle nous sera livrée prochainement.

Merci de votre écoute.

CONSEIL GENERAL

Le Président informe que le délégué aux affaires communales lui a envoyé le rapport des finances communales 2016.

Feuille de suivi des dossiers : selon le Président, la feuille de suivi des dossiers se met en place ; ce document sera discuté dans le cadre du bureau.

Inauguration de la crèche : pour rappel, l'inauguration de la crèche aura lieu le samedi 26 mai prochain.

La question orale : selon l'article 35 du règlement du Conseil général de la commune mixte de Val Terbi, un conseiller peut déposer une nouvelle question orale **et intervient après** que tous les autres membres du Conseil général inscrits se soient exprimés, dans la demie heure dévolue aux questions orales.

Mesdames, Messieurs, les Conseillers généraux, le Conseil communal,

Constatant que l'ordre du jour a été épuisé, **Monsieur le Président** remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal de leur participation et leur engagement et lève la séance à 20h.35.

La prochaine séance du Conseil général se tiendra le **mardi 26 juin 2018 à 19h30 à Vicques.**

Vicques, le 15 mai 2018

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Martin Clerc Esther Steullet
Président Secrétaire

Annexe : interpellation

Conseil général de Val Terbi
Groupe Val Terbi Ensemble

Interpellation

Quel avenir pour notre déchetterie le Tritout ?

Lors de sa dernière séance, le groupe Val-Terbi Ensemble s'est posé quelques questions sur l'avenir de notre Tritout et son organisation actuelle.

Nos constats :

- La gestion du plastique : lors de son ouverture, on triait le plastique dur et le plastique mou pour une meilleure rentabilité; aujourd'hui on ne trie plus, donc on ne valorise plus notre plastique. Cela entraîne des coûts d'élimination importants.
- Les horaires d'ouverture : ils sont toujours plus restreints, alors qu'il y a toujours plus de monde, davantage de citoyens qui viennent déposer leurs déchets.
- Le nombre de déchets valorisés a diminué alors que la philosophie qui sous-tendait la mise en place du Tritout visait à ce que tout déchet qui pouvait être recyclé ou valorisé soit récupéré.
- Les déchets verts : il faudrait pouvoir déposer ces déchets plus souvent, une fois par jour avec des horaires définis, voire une place de dépôt ouverte en tout temps.
- Pourquoi ne pas mettre une balance et faire payer l'élimination de certains déchets, dans le respect du principe du pollueur-payeur ?

En conclusion, nous posons la question suivante à l'exécutif, en vue de faire naître le débat : quelle organisation le Conseil communal envisage-t-il de mettre en place dans le futur pour le Tritout, en tenant compte de nos remarques ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.

Vicques (Val Terbi), le 15 mai 2018

Clovis Chételat
Groupe Val Terbi Ensemble

